

GROUPE JAJ

Société Anonyme au capital social de 3.560 939 €

Siège Social :

40- 48 rue Beaumarchais – 93 100 Montreuil sous Bois
RCS BOBIGNY B 592 013 155 (59 B 03765)
SIRET n° 592 013 155 00060

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE

Et le vingt cinq septembre à neuf heures trente,

Les actionnaires de la société « GROUPE JAJ », Société Anonyme, au capital social de 3.560.939.€, dont le siège social est situé au 40-48 rue Beaumarchais à Montreuil sous Bois (93100), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B 592 013 155 et identifiée à l'Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques sous le numéro Siret 592 013 155 00060, se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par le Conseil d'Administration, selon :

- avis de réunion valant avis de convocation paru dans le BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES (B.A.L.O.) du 6 Août 2014 n° 94,
- avis de convocation paru dans le journal d'annonces légales « Les Affiches Parisiennes » des 7/9 septembre 2014,
- lettre simple adressée aux actionnaires inscrits en compte un mois au moins à la date de l'avis de convocation.

La feuille de présence a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée Générale en entrant en séance.

Les procurations données par certains actionnaires ont été annexées à la feuille de présence laquelle a été émarginée par les mandataires désignés.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Bruno DAUMAN, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Joseph JABLONSKI & Monsieur Bernard AKIERMAN, actionnaires présents et acceptant, sont désignés en qualité de scrutateurs.

Madame Raymonde JAUD est désignée en qualité de secrétaire de séance.

<i>Paraphe Mr Bruno DAUMAN</i>	<i>Paraphe Mr Joseph JABLONSKI</i>	<i>Paraphe Mr Bernard AKIERMAN</i>	<i>Paraphe Mme R. JAUD</i>
------------------------------------	--	--	--------------------------------

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, que les 12 actionnaires présents, représentés et votant par correspondance :

- détiennent ensemble 1 850 563 actions (sur les 3 560 939 actions ayant droit de vote),
- qu'en conséquence, le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire (soit le 1/5 des actions ayant droit de vote, soit 712 188) est atteint,

Le nombre de droits de vote double attachés à ces actions est de 1 797 304.

Le nombre total des droits de vote à la présente Assemblée Générale est donc de 3 647 867.

Cette feuille de présence est certifiée sincère et véritable par les membres du bureau de l'Assemblée.

Monsieur le Président constate, en outre, que Madame Geneviève MANSARD COLLIN, représentant le Cabinet GUILLERET & Associés, Commissaire aux Comptes titulaire de la société, a été régulièrement convoquée à la présente réunion dans les formes et délais prévus par la loi et qu'elle assiste à l'Assemblée.

L'Assemblée Générale est ainsi régulièrement constituée et peut valablement statuer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire du B.A.L.O. du 6 Août 2014 n° 94 dans lequel est paru l'avis de réunion,
- un exemplaire du Journal d'annonces légales « Les Affiches Parisiennes » des 7/9 septembre 2014 dans lequel est paru l'avis de réunion,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires,
- les procurations données par certains actionnaires,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 Mars 2014 ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.
- le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ainsi que leur rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.
- la liste des administrateurs ;
- le projet du texte des résolutions soumis à l'approbation de l'assemblée générale ;
- le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices ;
- le montant global, certifié exact par les commissaires aux comptes, des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées.
- un exemplaire des statuts.

Puis, Monsieur le Président déclare :

<i>Paraphe Mr Bruno DAUMAN</i>	<i>Paraphe Mr Joseph JABLONSKI</i>	<i>Paraphe Mr Bernard AKIERMAN</i>	<i>Paraphe Mme R. JAUD</i>
------------------------------------	--	--	--------------------------------

- que les documents et renseignements énumérés à l'article R. 225-83 du code de commerce ont été adressés, avant l'Assemblée, aux actionnaires qui en ont fait la demande dans les conditions fixées par l'article R. 225-88 du code de commerce,
- que la liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'Assemblée, a été tenue à la disposition des actionnaires au siège social, quinze jours avant cette Assemblée,
- et, qu'en outre, les documents et renseignements cités ci-dessus, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours au moins avant cette Assemblée.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2014,
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.
- Présentation du rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur le rapport spécial établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2014
- Quitus aux Administrateurs de leur gestion,
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer à l'ensemble du Conseil d'Administration,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno DAUMAN,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Romain DAUMAN,
- Nomination du commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination du commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur la situation de la société et sur son activité ainsi que sur celle de sa filiale au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Monsieur le Président donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Puis il fait donner lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Ces lectures terminées, Monsieur le Président déclare se tenir à la disposition de l'Assemblée Générale pour fournir, à ceux des membres qui le désirent, toutes explications et précisions

<i>Paraphe Mr Bruno DAUMAN</i>	<i>Paraphe Mr Joseph JABLONSKI</i>	<i>Paraphe Mr Bernard AKIERMAN</i>	<i>Paraphe Mme R. JAUD</i>
------------------------------------	--	--	--------------------------------

complémentaires ainsi que pour répondre à toutes observations qu'ils pourraient juger nécessaire et utile de présenter.

Toutes réponses sont données aux questions posées par certains actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

(majorité requise : majorité des voix des actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance en tenant compte des droits de vote double)

Première résolution - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014, des explications complémentaires données verbalement, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les comptes, le bilan, et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus aux administrateurs en exercice sur la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Rejet :	0	voix
Abstention :	0	voix
Adoption :	3 647 867	voix

La résolution est adoptée.

Votes pour (voix)	% droits vote	Votes pour (actions)	% capital	Votes contre (voix)	% droits vote	Votes contre (actions)	% capital
3 647 867	67,53	1 850 563	51,97	0	0,00	0	0,00

Deuxième résolution - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2014 fait ressortir une perte nette comptable de – 163 339,07 €.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 mars 2014 de la façon suivante :

- En totalité, soit la somme de - 163 339,07 €
- Au débit du poste « REPORT A NOUVEAU » qui figure
- Au passif du bilan pour un montant débiteur de – 4 145 241,21 €

Après cette affectation, le poste « REPORT A NOUVEAU » est
Porté à un montant débiteur de – 4 308 580,28 €

Paraphe Mr Bruno DAUMAN	Paraphe Mr Joseph JABLONSKI	Paraphe Mr Bernard AKIERMAN	Paraphe Mme R. JAUD
----------------------------	--------------------------------	--------------------------------	------------------------

Rejet : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Adoption : 3 647 867 voix

La résolution est adoptée.

Votes pour (voix)	% droits vote	Votes pour (actions)	% capital	Votes contre (voix)	% droits vote	Votes contre (actions)	% capital
3 647 867	67,53	1 850 563	51,97	0	0,00	0	0,00

Troisième résolution - L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que la société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices sociaux :

Exercices	Dividende global	Revenu Imposable
31/03/2013	Néant	Néant
31/03/2012	Néant	Néant
31/03/2011	Néant	Néant

Rejet : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Adoption : 3 647 867 voix

La résolution est adoptée.

Votes pour (voix)	% droits vote	Votes pour (actions)	% capital	Votes contre (voix)	% droits vote	Votes contre (actions)	% capital
3 647 867	67,53	1 850 563	51,97	0	0,00	0	0,00

Quatrième résolution - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, constate qu'aucune convention nouvelle entrant dans le champ d'application dudit article n'a été conclue au titre de l'exercice 2013/2014.

Rejet : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Adoption : 3 647 867 voix

La résolution est adoptée.

Votes pour (voix)	% droits vote	Votes pour (actions)	% capital	Votes contre (voix)	% droits vote	Votes contre (actions)	% capital
3 647 867	67,53	1 850 563	51,97	0	0,00	0	0,00

Paraphe Mr Bruno DAUMAN	Paraphe Mr Joseph JABLONSKI	Paraphe Mr Bernard AKIERMAN	Paraphe Mme R. JAUD
----------------------------	--------------------------------	--------------------------------	------------------------

Cinquième résolution – L'assemblée générale décide de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du conseil d'administration en exercice pour la période du premier avril 2013 au 31 mars 2014.

Rejet : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Adoption : 3 647 867 voix

La résolution est adoptée.

Votes pour (voix)	% droits vote	Votes pour (actions)	% capital	Votes contre (voix)	% droits vote	Votes contre (actions)	% capital
3 647 867	67,53	1 850 563	51,97	0	0,00	0	0,00

Sixième résolution – L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno DAUMAN arrive à échéance avec l'assemblée générale de ce jour, décide de le reconduire dans ses fonctions, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Rejet : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Adoption : 3 647 867 voix

La résolution est adoptée.

Votes pour (voix)	% droits vote	Votes pour (actions)	% capital	Votes contre (voix)	% droits vote	Votes contre (actions)	% capital
3 647 867	67,53	1 850 563	51,97	0	0,00	0	0,00

Septième résolution – L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Romain DAUMAN arrive à échéance avec l'assemblée générale de ce jour, décide de le reconduire dans ses fonctions, pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Rejet : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Adoption : 3 647 867 voix

La résolution est adoptée.

Votes pour (voix)	% droits vote	Votes pour (actions)	% capital	Votes contre (voix)	% droits vote	Votes contre (actions)	% capital
3 647 867	67,53	1 850 563	51,97	0	0,00	0	0,00

Paraphe Mr Bruno DAUMAN	Paraphe Mr Joseph JABLONSKI	Paraphe Mr Bernard AKIERMAN	Paraphe Mme R. JAUD
-------------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------

Huitième résolution – L'assemblée générale, constatant que le mandat de la société "CABINET GUILLERET ET ASSOCIES" (RCS 342 914 140), commissaire aux comptes titulaire arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale de ce jour, décide de ne pas la reconduire dans ses fonctions et décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

La Société FIABILITY (RCS 484 880 422)

15 bis, rue Jean Baptiste Pigalle

75009 PARIS

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris,

Pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Rejet :	0	voix
Abstention :	0	voix
Adoption :	3 647 867	voix

La résolution est adoptée.

<i>Votes pour (voix)</i>	<i>% droits vote</i>	<i>Votes pour (actions)</i>	<i>% capital</i>	<i>Votes contre (voix)</i>	<i>% droits vote</i>	<i>Votes contre (actions)</i>	<i>% capital</i>
3 647 867	67,53	1 850 563	51,97	0	0,00	0	0,00

Neuvième résolution – L'assemblée générale constatant que le mandat de la société "NSK FIDUCIAIRE" (RCS 391 857 760), commissaire aux comptes suppléant arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale de ce jour, décide de ne pas la reconduire dans ses fonctions et décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes suppléant :

La Société EMARGENCE AUDIT (RCS 338 339 872)

15 bis, rue Jean Baptiste Pigalle

75009 PARIS

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris,

Pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Rejet :	0	voix
Abstention :	0	voix
Adoption :	3 647 867	voix

La résolution est adoptée.

<i>Votes pour (voix)</i>	<i>% droits vote</i>	<i>Votes pour (actions)</i>	<i>% capital</i>	<i>Votes contre (voix)</i>	<i>% droits vote</i>	<i>Votes contre (actions)</i>	<i>% capital</i>
3 647 867	67,53	1 850 563	51,97	0	0,00	0	0,00

<i>Paraphe Mr Bruno DAUMAN</i>	<i>Paraphe Mr Joseph JABLONSKI</i>	<i>Paraphe Mr Bernard AKIERMAN</i>	<i>Paraphe Mme R. JAUD</i>
------------------------------------	--	--	--------------------------------

Dixième résolution – L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicité légale et réglementaire.

Rejet : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Adoption : 3 647 867 voix

La résolution est adoptée.

<i>Votes pour (voix)</i>	<i>% droits vote</i>	<i>Votes pour (actions)</i>	<i>% capital</i>	<i>Votes contre (voix)</i>	<i>% droits vote</i>	<i>Votes contre (actions)</i>	<i>% capital</i>
3 647 867	67,53	1 850 563	51,97	0	0,00	0	0,00

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 20.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès verbal qui est signé par les membres du bureau, après lecture.

	Signatures + mentions
Le Président, Monsieur Bruno DAUMAN	
Scrutateur, Monsieur Joseph JABLONSKI	
Scrutateur, Monsieur Bernard AKIERMAN	
Secrétaire, Madame Raymonde JAUD	